

Qu'est-ce que le Contrôle en Cours de Formation ?

C'est un mode d'évaluation certificatif, c'est à dire une évaluation réalisée à la MFR qui sera prise en compte dans la moyenne permettant d'obtenir l'examen. Ce sont les enseignants de la MFR qui élaborent les sujets d'examen, le calendrier des contrôles en cours de formation et notent ces épreuves. Les apprenants passent le CCF quand ils ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder l'évaluation. Le calendrier de ces CCF est déterminé dans le cadre légal du référentiel. Une absence non justifiée à un CCF équivaut à une absence à une épreuve d'examen. En Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole et Bac Professionnel Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires, le CCF compte pour 52.5 % de la moyenne permettant d'obtenir l'examen.